

# Charte d'engagement

## Entreprises mobilisées pour l'enfance protégée

*Sous le haut patronage du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles*



### Objectif de la charte d'engagement

Renforcer et faire grandir la coalition d'entreprises mobilisées pour l'enfance protégée, en lien avec les besoins des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En France, près de **400 000 jeunes** sont pris en charge à l'ASE majoritairement en raison de violences ou de carences intrafamiliales graves. Les traumatismes subis dans l'enfance obèrent leur santé, leur scolarité et finalement, leur insertion professionnelle.

Aujourd'hui :

- **Moins de 5%** des jeunes confiés à l'ASE s'engagent dans des études supérieures
- **45%** des jeunes sans abris entre 18 et 25 ans sont issus de l'ASE
- Les enfants victimes de violences ont une **espérance de vie réduite de 20 ans** en l'absence de soins précoce

Les entreprises signataires reconnaissent que chaque enfant mérite de pouvoir apprendre, s'enrichir de culture, accomplir ses rêves et ses ambitions professionnelles et accéder à un avenir épanoui. Elles reconnaissent ainsi que la protection de l'enfance est une cause majeure et urgente à laquelle le secteur privé doit contribuer de répondre.

La signature de cette charte par la Direction Générale des entreprises en est l'expression.

**« Le flambeau dans l'enfant, c'est le soleil dans l'avenir » - Victor Hugo**

## Principes fondateurs de la charte :

### 1. Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation

- **Offrir des stages, alternances et emplois** aux jeunes de l'ASE ou en sortie de dispositif, avec accompagnement adapté,
- **Développer un programme de mentorat** durable, impliquant les collaborateurs dans l'orientation et la montée en compétences des jeunes,
- **Proposer des ateliers d'orientation et de découverte des métiers**, pour l'enfance (découverte ludique des métiers), l'adolescence (coaching orientation) et les jeunes majeurs (job dating, mise en lien avec recruteurs, aide à la rédaction de CV, aide à la rédaction lettres de motivations, simulation d'entretiens d'embauche).

### 2. Mobiliser les ressources de l'entreprise

- **Financer des bourses d'études** pour les jeunes de l'ASE qui souhaitent s'engager dans des études supérieures (*illustration : ~600€/mois pendant 3 ans = ~20k / jeune*)
- **Fournir des équipements ou services** utiles aux jeunes et aux maisons d'enfants (exemple ordinateurs, accès internet, logiciels, etc.)
- **Soutenir financièrement** le déploiement des centres d'appui à l'enfance<sup>1</sup>
- **Soutenir des projets associatifs** liés à l'enfance et faciliter les dispositifs culturels, sportifs et ludiques
- **Nommer un coordinateur interne** pour être le référent de la coalition et mobiliser durablement les collaborateurs en interne.

### 3. Garantir une politique inclusive

- **Sensibiliser les collaborateurs** aux violences et négligences intra-familiales à l'appui de campagnes, d'ambassadeurs et d'un process internes – *certains peuvent eux-mêmes être concernés*
- **Proposer aux jeunes** issus de l'ASE intégrant l'entreprise un programme d'accompagnement et de mentorat spécifique

### 4. Renforcer la prévention et la visibilité

- **Travailler avec les acteurs de prévention** (écoles, PMI, associations, hôpitaux)
- **Communiquer publiquement** sur l'engagement et sensibiliser le grand public à la réalité de l'enfance protégée
- **Organiser des temps forts** (*illustration : "Semaine de l'Enfance Protégée"*)

---

<sup>1</sup> Centre de soins médicaux et psychologiques de proximité à destination des enfants pris en charge en protection de l'enfance ou victimes collatérales de féminicides, proposant une offre de soins somatiques et psychiques pluridisciplinaire

**Chaque entreprise signataire s'engage à :**

1. Mettre en œuvre **au moins une action concrète de deux des quatre principes ci-dessus**
2. Réaliser un **bilan annuel d'impact** de ses actions pour l'enfance protégée
3. Participer aux **rencontres des entreprises mobilisées**
4. Appuyer la création d'un **label “Entreprises mobilisées pour l'enfance protégée”** autour de plusieurs niveaux d'engagement, délivré par un comité de suivi indépendant.